

~~Yes~~ → 524.19.R
ag

OFFICE FEDERAL DE L'INDUSTRIE,
DES ARTS ET METIERS ET DU TRAVAIL

Berne, le 31.1.1991

Speaking-note

pour l'entretien qu'aura, le 1er février 1991 à 14h30, Monsieur le Conseiller fédéral Delamuraz avec le premier ministre, Monsieur Popov, et le ministre du travail bulgares, Madame Masslarova, sur la possibilité pour la Bulgarie de conclure avec la Suisse un accord concernant le recrutement de main-d'oeuvre bulgare

1. La Suisse se réjouit de voir la Bulgarie s'ouvrir à l'Europe occidentale et a toujours soutenu les initiatives visant à permettre aux hommes de toute l'Europe de se rencontrer librement. La Suisse suit avec beaucoup d'intérêt les efforts de la Bulgarie pour démocratiser sa vie politique et réformer son économie. Elle est disposée à y contribuer dans la mesure de ses possibilités.
2. Nous estimons cependant que la conclusion, entre la Suisse et la Bulgarie, d'un accord concernant le recrutement de main-d'oeuvre bulgare ne constitue pas pour l'heure un moyen approprié, et cela pour les raisons suivantes:
 - La proportion d'étrangers se monte actuellement en Suisse à 16,4% de la population résidante et à 26% de la population active. Ce taux extraordinairement élevé nous contraint de continuer à limiter l'immigration de travailleurs étrangers.
 - Eu égard à la proportion élevée d'étrangers, l'intégration des étrangers vivant chez nous représente un des objectifs primordiaux de notre politique des étrangers. Aussi ne recrutons-nous que des étrangers provenant de pays ayant des modes de vie proches des nôtres. Sont considérés comme tels, selon une pratique constante, les pays de l'Europe occidentale y compris la Yougoslavie, les USA, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, mais non la Turquie.

- Une extension de ces régions traditionnelles de recrutement à d'autres pays est pour l'instant hors de question. Nous sommes en train de négocier, de concert avec les autres Etats de l'AELE, avec la CE la création d'un Espace économique européen qui devrait nous apporter la libre circulation des personnes avec tous les Etats de la CE et de l'AELE. Tant que nous ne saurons pas si et dans quelle mesure cette liberté de circulation accroîtra la proportion d'étrangers dans notre pays, nous ne pouvons libéraliser aussi la circulation des personnes avec d'autres Etats. Nous risquerions sinon de voir affluer en Suisse plus d'étrangers que nous sommes à même d'accueillir.
- Les résultats des négociations avec la CE fourniront de nouvelles bases à la conception de notre future politique des étrangers. Aussi longtemps que ces négociations ne seront pas terminées et le droit national pas adapté, nous ne seront dès lors pas en mesure de conclure des accords de recrutement de main-d'oeuvre avec d'autres pays.
- Enfin, nous sommes convaincus qu'en encourageant l'émigration de la main-d'oeuvre bulgare, nous nuirions plus que nous ne rendrions service à l'économie bulgare. Nous avons besoin en Suisse de main-d'oeuvre qualifiée. Or, nous n'entendons pas vous priver des services de gens dont votre pays a encore beaucoup plus besoin que le nôtre.

C'est pourquoi nous pensons que le moment n'est pas encore venu d'entamer avec votre pays la négociation d'un accord de recrutement.

3. Je vous ai assuré que nous souhaitons aider votre pays. Je vous indiquerai deux possibilités:

- Selon les progrès de la démocratisation, nous sommes prêts à conclure un accord de formation autorisant un certain nombre de ressortissants bulgares à venir pour un temps assez long - mais limité - en Suisse afin d'y acquérir ou perfectionner leurs connaissances professionnelles. Ces personnes, de retour dans leur pays, devraient, en transmettant les savoir-faire modernes ainsi acquis, favoriser le processus de réforme économique. Nous estimons que ce genre de séjours de formation devraient être mis sur pied en étroite collaboration entre les entreprises et les as-

sociations professionnelles bulgares et suisses afin que les connaissances dispensées correspondent effectivement aux besoins et aux possibilités de l'économie bulgare.

- En outre, nous sommes disposés à envisager, au titre d'un nouveau train de mesures d'aide aux pays d'Europe de l'Est, la possibilité de soutenir, par des conseils ou des subsides, le développement des écoles professionnelles bulgares. Nous préférons privilégier la formation de base dans le pays d'origine plutôt que l'émigration.

Nous sommes dès lors prêts à entamer le moment venu des négociations y relatives, au niveau d'experts, et attendons que vous nous fassiez connaître vos besoins concrets dans ces domaines.